

**Planche
M13**



Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

4-2 Règlement graphique
4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Territoire(s) : Sud Ouest
Commune(s) : Saint-Léger-des-Vignes, La Montagne, Bouguenais, Brains, Bouaye

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Soils

Zonage

■ Périmétre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques

xxx Linéaire commercial souple
xxx Linéaire commercial strict

■ Périmétre ou linéaire artisanal et/ou de services

■ Polarité commerciale majeure

■ Polarité commerciale intermédiaire

■ Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantesaise

■ Périmétre de projet urbain intégrant des commerces

■ Pôle de services

■ Périmétre tertiaire

Emplacements Réservés

■ Emplacement réservé pour mixité sociale

■ Servitude de constructibilité limitée

■ Emplacement réservé pour projet d'intérêt général

■ Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

Protections environnementales

■ Espace Bois Classé (EBC)

■ Espace Paysager à Protéger (EPP)

■ Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)

Fond de plan

■ Parcelle

■ Emprise Bâtie

■ Surface en eau

■ Limite communale

Implantation du bâti

■ Recul / Retrait minimal

■ Implantation obligatoire

■ Zone non-aedificandi

Protections patrimoniales

■ Séquence urbaine de type 1

■ Séquence urbaine de type 2

■ Périmétre patrimonial

■ Patrimoine bâti

■ Petit patrimoine bâti

■ Patrimoine bâti avec autorisation de changement de destination

■ Cône de vue

Liaisons

●●●● Principe de liaison viaire

●●●● Principe de liaison modes actifs

Périmétres reportés

■ Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)

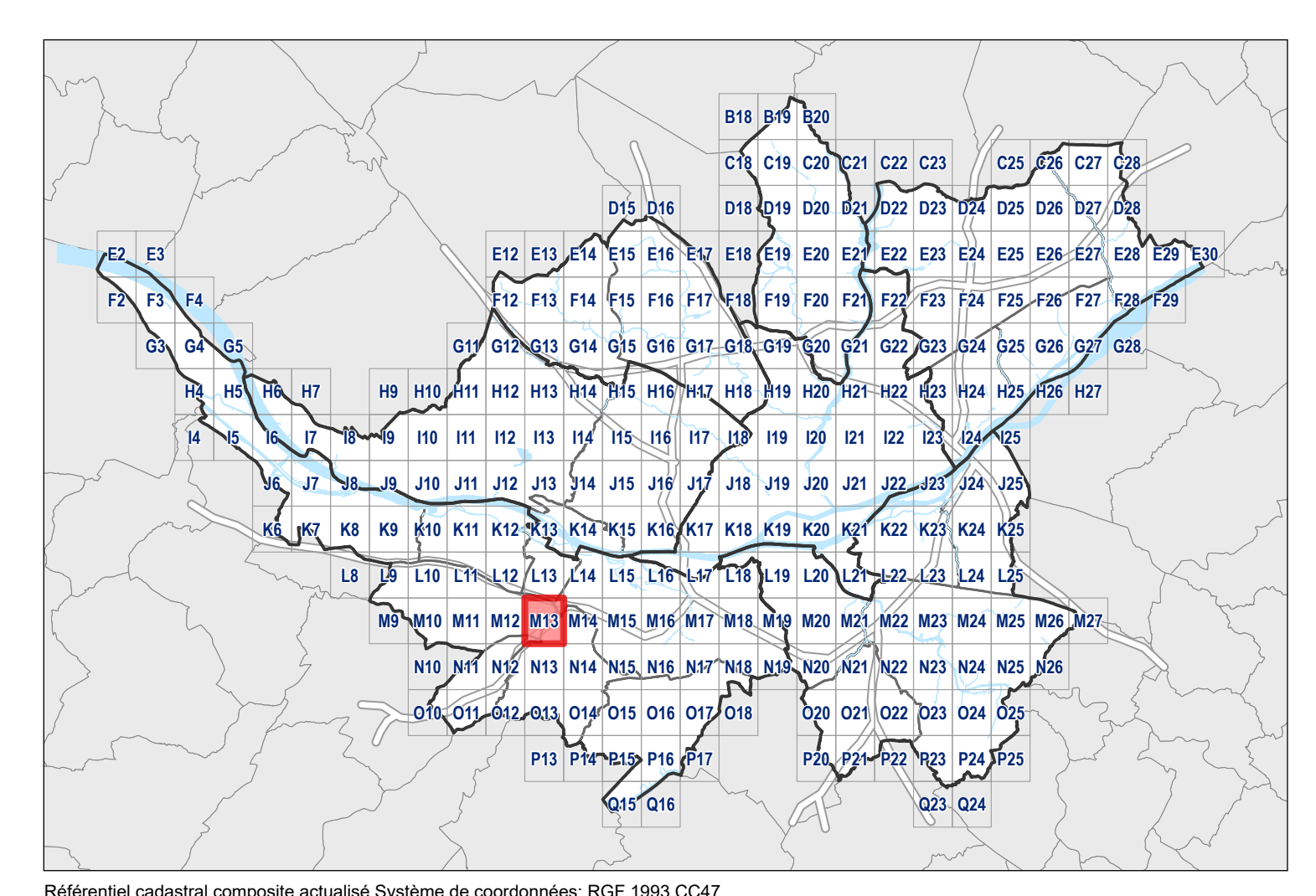
■ Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (OAP)

■ Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur d'aménagement (OAP)


■ Limite des Espaces Proches du Rivage (EPR) du lac de Grand-Lieu, en application de la loi Littoral

Format d'impression des plans 913 x 991 mm
Référéntiel Parcelsaire Cadastre Unique actualisé

GRILLE DE REPERAGE



Référentiel cadastral composite actualisé Système de coordonnées: RGF 1993 CG47



Partie Non opposable Voir planche M14

Partie Non opposable Voir planche M13